



Les Castors des Comognes de Vedrin – NA040

2^{ème} marche de printemps.

Profil des différents circuits

Le 4 = 4.400 km / le 6 = 6.700 km / le 12 = 11.870 km et le 20 = 19.120 km

(Les distances annoncées peuvent varier en fonction des GPS ou planificateurs de parcours utilisés)

Le 4 kms : Ce circuit est parfaitement adapté au Personnes à Mobilité Réduite. Il s'effectue majoritairement dans le village de GELBRESSEE mais une partie emprunte un chemin de campagne qualifié de « facile ». Pas de contrôle.

Les parcours de 6 et 12 kms : Ils s'effectuent, pour 80 %, dans les bois de MARCHE-LES-DAMES. Peu de route. Le point de contrôle est situé dans l'enceinte de l'**Abbaye Notre-Dame du Vivier** à MARCHE-LES-DAMES. **Un passage** est prévu pour le « 6 » et **deux passages** pour le « 12 ». L'endroit est équipé de toilettes.

Le parcours du 20 kms : Dès le départ, les marcheurs prennent la direction de BONINNE via les campagnes et le « Fort de COGNELEE » pour arriver au premier contrôle établi à la sortie du bois, dans un ancien wagon de chemin de fer (Attention, il n'y a pas de toilettes à cet endroit). Ils rejoignent par la suite les circuits des « 6 et 12 » et les deux derniers contrôles sont également établis à l'**Abbaye**.

Les 6 – 12 et 20 comprennent quelques passages « sportifs ».

Permanence FFBMP : 09 h 00 à 17 h 00 – Départs 20 km : 06 h 30 à 13 h 00 – Autres distances : 06 h 30 à 15 h 00

Stampille : 1 €

Repas proposé à la salle : Barbecue (1 pilon de poulet – 1 saucisse) – crudités – pommes de terre – pain – **8 €**

En salle et sur les contrôles : Petite restauration et boissons habituelles à prix modiques.

L'ensemble des circuits



Les circuits détaillés :

Le 4 km



Le 6 km



Le 12 km



Le 20 km



Contact : Gsm : 0474/90.42.14 – Mail : claudelazaron@hotmail.be

Accès par route : Par l'E411 : Sortie 14 (BOUGE) – Par l'E42 : Sortie HINGEON – Suivre le fléchage mis en place

Accès par autobus : Gare de NAMUR – Ligne 40 : NAMUR – GELBRESSEE – VEZIN (www.infotec.be)

Marche placée sous le patronage de la Fédération Francophone Belge de Marches Populaires (FFBMP) et de la FISP (IVV)

Le club est assuré en responsabilité civile – L'inscription vaut certificat de bonne santé

La marche aura lieu quelles que soient les conditions atmosphériques

Agréation FFBMP n°5/18/025/MG